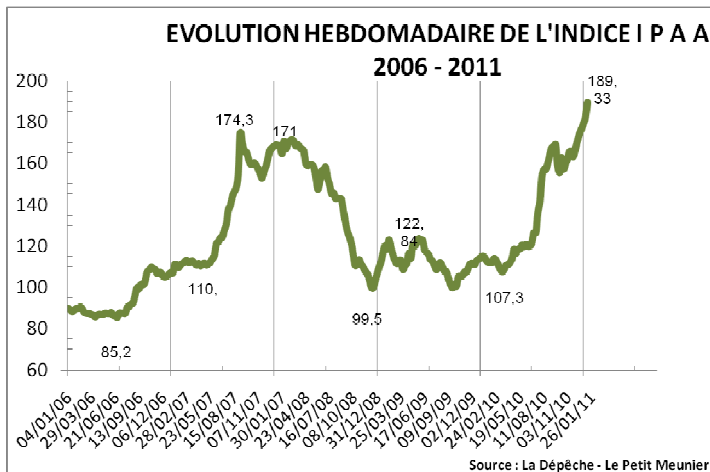


Le 25 janvier 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Répercuter la hausse des coûts de production



Après une stabilisation sur les mois d'octobre et novembre, les cours des matières premières agricoles d'origine végétale ont repris leur progression à la hausse depuis la mi-décembre.

En janvier 2011, l'indice IPAA¹ dépasse de plus de 10 points le maximum enregistré lors de la flambée des cours de 2007/2008.

Malgré l'action des fabricants d'aliments qui atténuent et

retardent l'impact de la hausse des prix des matières premières, les prix de l'aliment porc (indicateur IFIP) et de l'aliment poulet (indice ITAVI) ont augmenté de 40% en un an. Depuis juillet 2010, l'impact du renchérissement du prix des matières premières agricoles d'origine végétale sur les prix de revient des produits animaux est de l'ordre de 15 à 20 centimes d'euros par kilo de porc ou de volaille.

Dans le contexte actuel, la hausse progressive des prix de l'aliment et l'accroissement consécutif des coûts de production des filières animales devraient se poursuivre au cours des prochaines semaines, sans perspective d'atténuation ou de baisse à court terme.

En 2010, l'indice INSEE des prix à la consommation de la volaille n'a augmenté que de 2,7 % et celui du porc est resté stable démontrant une trop faible prise en compte, voire une absence totale, de la hausse des coûts de production dans le prix au consommateur. Cette situation, que l'on retrouve aussi dans les filières bovine et ovine, met en danger la pérennité des filières animales françaises, du producteur à l'outil d'abattage et de première transformation. Quel secteur peut survivre sans répercuter la hausse de ses coûts de production ?

Une revalorisation des prix à la consommation est urgente et nécessaire. Une hausse de quelques dizaines de centimes d'euros au kilo pour le producteur n'aurait qu'un impact très faible pour le consommateur. Le maintien d'un secteur agroalimentaire fort, source importante d'emploi, mais aussi gage de qualité et de proximité pour le consommateur, passe par une juste rémunération de chaque maillon des filières animales.

¹ L'indice IPAA suit l'évolution moyenne d'un panier de matières premières pour l'alimentation animale (base 100 en janvier 2005).

Pour tout contact :

Yves BOULAY – Communication - Relations Médias Coop de France

yves.boulay@coopdefrance.coop

Tél : 01 44 17 57 70

Portable : 06 30 42 74 43

Jacques POULET – Directeur Pôle animal Coop de France

jacques.poulet@coopdefrance.coop

Tél : 01 44 17 57 02

Portable : 06 09 38 64 62

Le Pôle animal de Coop de France réunit les coopératives impliquées dans les filières de production, de viande bovine, ovine, porcine, avicole, de l'organisation de producteurs à l'outil d'abattage et de première transformation, et de la nutrition animale. Cela représente un chiffre d'affaires global d'environ 20 milliards d'euros et 30 000 salariés.